Villes et systèmes agroalimentaires : repenser le rôle des marchés

Juin 2020
N° 60

Rapports techniques

Auteurs Gaëlle Balineau, Jean-René Cuzon, Alix Françoise, François Giraudy Nicole Madariaga

Pays : Côte d'Ivoire, Maroc, Niger
Mots-clés : lien urbain-rural, systèmes agroalimentaires, marchés

AFD éditions
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Agence Française de Développement 2

Rapports Techniques 2
AFD Technical reports 2

1. Des systèmes agroalimentaires durables pour l'alimentation des villes : contexte et enjeux 4

1.1. Des concepts qui font le lien entre le rural et l'urbain 4
1.2. Des enjeux nutritionnels, économiques et environnementaux 6

2. Bilan de l'expérience AFD et limites 9

2.1. Les demandes adressées à l'AFD n'intègrent que partiellement les enjeux identifiés 9
2.2. L'AFD promeut une approche intégrée des systèmes agro-alimentaires 10
2.3. Stratégies des pairs et des partenaires 11

3. Principes d'intervention : huit propositions pour renouveler le dialogue avec nos partenaires 16

3.1. Infrastructures : positionnement géographique et au sein du réseau de distribution 18
3.2. Enjeux de développement économique local et durabilité 22
3.3. Gouvernance des systèmes agro-alimentaires 25

Conclusion 29

Bibliographie 30

Liste des sigles et abréviations 32

Agence Française de Développement

Rapports Techniques

Les nombreux rapports, études de faisabilités, analyses de cas et enquêtes de terrain produits par l'AFD contiennent des informations très utiles, en particulier pour les praticiens du développement. L'objectif de cette série est de partager des informations techniques, géographiques et sectorielles sur une dimension du développement et d'en faire un retour d'expérience.

L'Agence Française de Développement (AFD), Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation -, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3600 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.
Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s).

Les Rapports technques sont téléchargeables sur :
https://www.afd.fr/fr/collection/rapports-techniques

AFD Technical reports

The various reports produced by AFD (feasibility, case studies and field surveys) contain very useful informations, especially for development practitioners. This series aims to provide technical, geographic and sectoral informations on development issues and to share experiences.

Agence française de développement (AFD), is an inclusive public financial institution and the main actor in France's development policy. It makes commitments to projects that genuinely improve the everyday lives of people, in developing and emerging countries and in the French overseas territories.

AFD works in many sectors – energy, health, biodiversity, water, digital technologies, training – and supports the transition to a safer, more equitable and more sustainable world: a world in common. Its action is fully in line with the Sustainable Development Goals (SDGs).

Through its network of 85 agencies, AFD operates in 109 countries and is currently supporting over 3,600 development projects. In 2017, it earmarked EUR 10.4bn to finance these projects.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s).

AFD Technical reports can be downloaded from:
https://www.afd.fr/en/collection/technical-reports

AFD, 5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12, France

ISSN 2680-5448

Villes et systèmes agroalimentaires : repenser le rôle des marchés

Résumé

Ce rapport technique s'est inspiré d'un programme de recherche appliquée mené par l'AFD depuis 2014 pour revisiter le rôle des marchés alimentaires dans les villes africaines et les concevoir du point de vue plus holistique des systèmes agroalimentaires, à la croisée de plusieurs Objectifs de développement durable (ODD). En s'appuyant notamment sur les cas pratiques de Rabat-Salé au Maroc, Niamey au Niger et Abidjan en Côte d'Ivoire, l'AFD propose huit principes d'intervention pour une nouvelle approche autour de trois thématiques : le positionnement géographique et fonctionnel des infrastructures d'approvisionnement et de distribution alimentaires ; le développement économique et la durabilité des systèmes agro-alimentaires et leur gouvernance.

Mots-clés : lien urbain-rural, systèmes agroalimentaires, marchés

Pays : Côte d'Ivoire, Maroc, Niger

Cities and Food Systems: rethinking the role of markets

Abstract

This Policy Paper note is based on a research program carried out by AFD since 2014 to assess the role of food markets in African cities and to shift to a more holistic approach of "food systems", considering many Sustainable Development Goals (SDGs). Based on case studies led in Rabat-Salé in Morocco, Niamey in Niger and Abidjan in Côte d'Ivoire, AFD makes eight proposals for a new approach, concentrated on three major questions : geographical and functional positioning within a distribution network, local economic development and sustainability and, governance of food systems.

Keywords: urban-rural linkages, agri-food systems, markets

Countries: Ivory Coast, Morocco, Niger

1. Des systèmes agroalimentaires durables pour l'alimentation des villes : contexte et enjeux

1.1. Des concepts qui font le lien entre le rural et l'urbain

Un système agroalimentaire désigne l'ensemble des activités de production agricole, de transformation agroalimentaire ou agro-industrielle, et de distribution des produits destinés à l'alimentation. Il intègre la consommation et le recyclage des déchets produits tout au long de la filière[1] [2].

Schéma 1.
Les composantes d'un système agroalimentaire

Source : AFD.

Le bon fonctionnement de ces systèmes est central pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans ses quatre dimensions (disponibilité, accès, utilisation et stabilité) et atteindre les ODD 2 et 3 (« Faim zéro » et « Bonne santé et bien-être »).

En termes absolus, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui concerne avant tout les populations pauvres, est toujours plus prégnante dans les zones rurales. Mais sous l'effet conjugué des croissances démographique et urbaine très rapides, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle se renforce dans les zones urbaines. En effet, respectivement 40, 47 et 85 % des pauvres vivent aujourd'hui en ville en Afrique, en Asie et en Amérique latine (Ravallion *et*

[1] Source : définition retenue par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, plateforme internationale et intergouvernementale dédiée au travail en commun pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition.

[2] Système agroalimentaire, qui se traduit par *food system* en anglais et filière par *food supply chain* ou *food value chain*. Voir également l'encadré 1.

al., 2007) ; et le phénomène d'urbanisation s'accentue essentiellement en Afrique et en Asie[3]. Ces deux continents concentreront 90 % de la croissance urbaine d'ici 2050, soit 2,5 milliards de citadins additionnels.

11 % de la population mondiale souffrait de sous-nutrition en 2016, soit 8 points de pourcentage de moins qu'en 1990 (IFPRI, 2017), mais cela ne correspond qu'à un volet de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le nombre d'enfants souffrant de retards de croissance a également diminué, surtout en zones rurales, alors que la proportion en ville a augmenté (1 enfant sur 3 souffrant de retard de croissance vit désormais en ville ; IFPRI, 2017). En outre, le surpoids et l'obésité, dont la prévalence croît rapidement, sont des phénomènes surtout urbains. La sécurité alimentaire et nutritionnelle a ainsi été reconnue comme l'un des besoins essentiels devant faire dorénavant partie des stratégies urbaines dans la déclaration finale de la conférence Habitat III de 2016[4].

Ces quelques constats font de la sécurité alimentaire et nutritionnelle un sujet tant urbain que rural. Ceci est d'autant plus vrai qu'avec moins d'un tiers de l'alimentation relevant de l'autoconsommation, « *les problématiques de sécurité alimentaire des urbains et des ruraux tendent à se rapprocher avec le rôle croissant du marché et des prix* » (Bricas *et al.*, 2016). La simple représentation des acteurs et lieux impliqués dans les systèmes agroalimentaires illustre leur caractère résolument urbain-rural (cf. schéma 1).

L'organisation urbaine des systèmes agroalimentaires influence en outre les conditions d'accès des producteurs au marché, et donc le développement des territoires de production (Calmette, 2019). Plus largement, au-delà de l'amplification des phénomènes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en ville, générée par la croissance démographique et l'urbanisation, cette dernière modifie en profondeur l'intégralité de l'économie alimentaire. Les transformations récentes ou à venir dans ce secteur posent de nombreux défis, mais fournissent aussi des opportunités.

[3] Selon le rapport du PNUD (2015), *World Population Prospects*, la moitié de la croissance de la population d'ici 2050 aura lieu en Afrique, où la population urbaine devrait atteindre 56 % (contre 40 % en moyenne actuellement), engendrant des mégalopoles mais aussi et surtout la multiplication des villes de taille moyenne (1 million d'habitants) à croissance et modification rapides.

[4] Nouvel Agenda Urbain, *United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development* (Habitat III), 2016.

Encadré 1. Définitions

Système agroalimentaire ou ***Food system*** : il désigne l'ensemble des activités liées à l'alimentation : production, récolte, transformation, emballage, marketing et commercialisation, stockage, transport et distribution, consommation, recyclage et traitement des déchets.

☞ Ce terme, plus englobant, est retenu dans cette note.

Sont également très utilisées les expressions suivantes :

Filière agroalimentaire ou ***Food value chain*** : elle désigne l'ensemble des activités de la production, y compris son financement, à la distribution. L'expression *Food value chain* n'a émergé qu'au milieu des années 1990 avec les travaux qui mettent l'accent sur la globalisation, et son impact sur la répartition de la valeur ajoutée entre les différentes activités et les différents acteurs. Traduit en français par « chaîne de valeur », *Food value chain* est en réalité très proche de la notion de « filière agricole » développée depuis les années 1960 en France notamment.

Systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaire ou ***Food supply and distribution chain*** sont également des termes très employés pour désigner l'ensemble des activités de production et de distribution alimentaire. Ils englobent moins les aspects rémunération et régulation que les termes filière agroalimentaire et *Food value chain*.

1.2. Des enjeux nutritionnels, économiques et environnementaux

1.2.1. Enjeu nutritionnel : une demande qui croît et qui se diversifie

Les évolutions démographiques (population, urbanisation) et les mutations économiques et sociales (inégalités, pauvreté, ouverture croissante au commerce) influencent la demande en matière d'alimentation.

La demande est d'abord plus forte en volume, et entre deux tiers et 90 % des approvisionnements – selon le pays et la région – ne relèvent pas de l'autoconsommation mais des échanges. Les vulnérabilités aux chocs de prix sont fortes, d'autant plus chez les populations les plus pauvres qui, en ville, peuvent allouer jusqu'à 50 % de leur budget aux dépenses de consommation alimentaire, sans compter le coût du transport pour accéder aux marchés. A cet enjeu nutritionnel et social, s'ajoute un enjeu sécuritaire et politique. Il y a une dizaine d'années, c'est bien dans les villes de 38 pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie que les « émeutes de la faim » se sont déclenchées suite à l'envolée des prix agricoles[5].

Ensuite, la diète se modifie et se diversifie aussi bien en Afrique qu'en Asie. En Afrique de l'Ouest, au Cameroun, et au Tchad, les céréales représentent moins de la moitié de la consommation alimentaire en valeur (Bricas, 2017) ; moins de 34 % en Éthiopie, Mozambique, Tanzanie et Ouganda, et de 26 % au Bangladesh, Népal, Indonésie, et Vietnam (Reardon, 2016). La demande inclut maintenant davantage de fruits, légumes et autres produits frais très

[5] Source : CCFD – Terre Solidaire : https://ccfd-terresolidaire.org/infos/souverainete/10-ans-apres-les-5938

périssables, de produits laitiers et de viande, ainsi que d'aliments transformés et/ou à forte valeur ajoutée (Allen et al., 2018).

Les populations aux revenus plus élevés accordent également de plus en plus d'importance à la qualité de l'alimentation (fraîcheur, goût mais aussi origine, provenance). Informées des enjeux sanitaires liés notamment à l'utilisation excessive de produits phytosanitaires, elles revoient leurs pratiques d'achat (Lançon et Boyer, 2019). C'est particulièrement le cas dans les pays à revenus intermédiaires, en Afrique du Nord et en Asie, où les classes moyennes émergent et où les agriculteurs ont aussi davantage recours à des intrants chimiques.

1.2.2. Enjeu socio-économique : le secteur agroalimentaire, pierre angulaire de la transformation structurelle ?

Cette croissance de la demande tant en volume qu'en diversité et qualité pourrait représenter des opportunités d'accroissement de revenus et de développement pour les producteurs du secteur agricole, et les travailleurs ruraux non agricoles impliqués dans l'amont et l'aval de la production, et notamment dans les industries agroalimentaires. Le marché intérieur demeure en effet bien plus important en valeur que les exportations agricoles, et la modification des préférences ne se fait pas toujours au profit des produits importés (Bricas, 2017). En moyenne, en Afrique de l'Ouest, les importations ne représentent que 8 % du total des dépenses alimentaires, et la grande part de la consommation alimentaire est couverte par la production locale (Allen et Heinrigs, 2016). Ainsi, à Abidjan, en dépit d'un recours important aux importations pour quatre groupes de produits (céréales – riz et blé –, poisson, lait et abats), la hausse rapide de la demande alimentaire des villes a fortement mobilisé les campagnes environnantes (Lançon et Boyer, 2019).

Ces opportunités sont particulièrement importantes à saisir en Afrique. En Afrique de l'Ouest, l'économie alimentaire est le premier pourvoyeur d'emplois, avec 66 % de l'emploi total, et le restera dans les prochaines années[6]. Le secteur alimentaire non agricole – autrement dit les activités manufacturières et de services de transformation, le transport et le commerce – représente 22 % des emplois du secteur alimentaire (et 68 % de l'emploi des femmes). Ce transfert de main d'œuvre depuis le secteur primaire agricole vers le secteur alimentaire manufacturier devrait continuer à s'amplifier à mesure que la demande domestique croît et se modifie. Ainsi, au Niger et au Nigeria, les activités de transformation alimentaire comptent pour la moitié des emplois du secteur manufacturier[7]. En Afrique subsaharienne, où il est estimé que 60 % de la population en auto-emploi a entre 15 et 24 ans, le secteur agroalimentaire pourrait ainsi constituer la pierre angulaire de la « transformation structurelle », érigée au rang d'impératif politique et économique par nombre de pays[8].

Cependant, saisir ces opportunités requiert des politiques publiques fortes et multisectorielles, et implique de relever de nombreux défis. Il s'agit d'un côté de répondre à une demande croissante, à des prix abordables. Il est d'un autre côté essentiel de limiter les risques potentiels liés au développement des supermarchés et au recours aux importations pour répondre à cette demande. Les supermarchés peuvent être une opportunité offrant d'importants débouchés pour les producteurs s'ils se fournissent en produits locaux. Á l'inverse, la « révolution des supermarchés » (Reardon *et al.*, 2009) peut mener à l'exclusion

[6] Selon la Banque mondiale, les systèmes agroalimentaires représentaient 50 % de l'activité économique africaine en 2013 et pourraient générer un marché de 1 000 milliards de dollars – et de nombreux emplois – d'ici 2030. http://www.worldbank.org/en/topic/food-system-jobs

[7] Sauf mention contraire, les chiffres de ce paragraphe sont issus de Allen *et al.*, 2018.

[8] Comme le suggère la Banque mondiale sur son site : http://www.worldbank.org/en/topic/food-system-jobs

des producteurs qui ne seraient pas en capacité de satisfaire les contraintes de qualité, de régularité des approvisionnements, de quantité et de normes imposées par la grande distribution. Cela implique de s'assurer que l'organisation urbaine des systèmes agro-alimentaires favorise l'accès de l'ensemble des producteurs, y compris les petits et les locaux, tout en permettant aux consommateurs urbains d'avoir accès à une alimentation variée et de qualité à des prix abordables.

1.2.3. Enjeu environnemental : de l'impact des pratiques agricoles à la réduction du gaspillage alimentaire

En même temps que la production peut être influencée directement par le climat, de nombreux autres risques peuvent se matérialiser tout au long de la filière agroalimentaire. Il est nécessaire de considérer toutes les vulnérabilités liées aux effets du changement climatique (Paloviita et Jarvela, 2015) : dégradation de la qualité nutritionnelle, érosion des sols, pollution de l'air, salinisation et pollution de l'eau, autant de problématiques exigeant des changements de pratiques dans l'agriculture mais également dans les modes de consommation.

Tout le long de la filière agroalimentaire, des aliments sont perdus, jetés, gaspillés pour des raisons aussi bien technologiques, économiques que sociétales. Le gaspillage alimentaire (aliments produits non mangés) équivaut à 3,3 Gt CO_2 par an – dont 210 kg CO_2 par personne par an en moyenne en Afrique subsaharienne (la plus faible empreinte) (FAO, 2013, 2014), soit l'équivalent de 87 % des émissions mondiales liées au transport routier. Il est donc crucial de limiter l'effet de l'accroissement de la demande sur la production de déchets, qu'ils soient organiques ou inorganiques, particulièrement en développant et améliorant les pratiques de stockage et de transformation. Cela passe par des politiques de réduction mais également de revalorisation des déchets organiques – typiquement une grande partie des déchets alimentaires – pour limiter leur impact environnemental, en particulier pour les plus toxiques (Galannakis, 2018).

Les enjeux liés aux systèmes agroalimentaires durables sont donc tout à la fois nutritionnels, socio-économiques, environnementaux, urbains et ruraux. Pour qu'ils contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ODD 2 et 3), à la création d'emplois pour les jeunes et au développement économique (ODD 8) dans des villes non saturées (ODD 11), et qu'ils permettent des modes de consommation et de production durable (ODD 12), les systèmes agroalimentaires requièrent des interventions et des politiques publiques multisectorielles dont les villes doivent être parties prenantes (AFD, 2017) au même titre que les zones rurales. La signature du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan par 163 villes dans le monde atteste d'une prise de conscience en ce sens. Les villes signataires s'y sont en effet engagées à soutenir des systèmes agroalimentaires territoriaux durables[9].

[9] Pour plus d'informations, consulter le site du Pacte de Milan : https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/

2. Bilan de l'expérience AFD et limites

Dans ce contexte, l'AFD doit penser à avoir une approche globale dans l'étude des projets qui lui sont présentés, afin de les réorienter autant que possible vers une approche systémique de l'approvisionnement des villes. En effet, les projets de développement urbain et de développement agricole et rural financés par l'AFD ont un impact sur les conditions de production et d'échange des produits alimentaires, et structurent les systèmes agro-alimentaires. La construction d'un nouveau marché de gros en périphérie d'une ville est un exemple évident. La réalisation de pistes rurales de désenclavement d'une zone de production agricole en est un autre.

2.1. Les demandes adressées à l'AFD n'intègrent que partiellement les enjeux identifiés

En milieu urbain, la demande adressée à l'AFD en matière d'alimentation des villes a surtout porté sur la restructuration (réhabilitation/extension) voire la construction de nouveaux équipements marchands, à savoir principalement des marchés (centraux, de détail, de demi-gros) mais aussi des abattoirs et des gares routières.

L'AFD dispose d'une d'expérience ancienne en matière de construction et de réhabilitation des marchés, qui a fait l'objet d'une capitalisation sur 30 ans de projets d'équipements marchands[10]. Les demandes émanant des collectivités partenaires pour ces projets restent récurrentes. C'est particulièrement le cas en Afrique (Niger, Côte d'Ivoire, Madagascar, etc.) mais aussi au Moyen Orient (Liban, Jordanie) et en Asie (Vietnam, Cambodge). Ces demandes s'articulent autour des axes argumentaires suivants :

i) le marché est un moteur économique de la ville, il est générateur d'emplois locaux et d'activités,

ii) il est source de recettes fiscales locales,

iii) il structure l'espace urbain (pôle d'activités, d'échanges et d'encombrement potentiellement associé),

iv) les enjeux d'hygiène et de sécurité sont forts.

Malgré des niveaux variables de décentralisation, la compétence sur ces marchés relève la plupart du temps de la collectivité. Seuls les marchés de gros sont généralement sous la responsabilité du gouvernement central (souvent le ministère de l'Agriculture ou du Commerce). Or, les marchés réglementairement définis « de gros » restent encore rares dans les géographies d'intervention de l'AFD, l'activité des grossistes se déroulant de fait souvent dans les marchés sous compétence communale.

Les enjeux plus larges associés aux systèmes agroalimentaires et évoqués dans la première partie (sécurité alimentaire et nutritionnelle des consommateurs, répartition de la valeur ajoutée le long des filières notamment) restent souvent absents des demandes émanant des collectivités, même si dans les pays à revenu intermédiaire les questions de traçabilité et de sécurité sanitaire tiennent une place croissante.

[10] Document téléchargeable sur : *http://www.upfi-med.com/wp-content/uploads/2016/09/AFD-equipements-urbains-marchands-VF.pdf*

Il est ainsi nécessaire d'engager un dialogue avec les municipalités et de repenser la conception des projets d'équipements marchands pour améliorer le fonctionnement des systèmes agroalimentaires tout en tenant compte du contexte de fortes mutations en matière de modes de distribution, des marchés « traditionnels » vers les grandes surfaces. Ceci apparaît d'autant plus nécessaire à la lumière des évolutions évoquées ci-dessus, mais aussi parce que les collectivités locales et les municipalités avec lesquelles l'AFD travaille sont appelées à avoir de plus en plus de responsabilités en matière de système d'approvisionnement, et donc à faire face à de nouveaux défis économiques, sociaux, logistiques, et d'aménagement des territoires.

2.2. L'AFD promeut une approche intégrée des systèmes agroalimentaires

L'AFD finance de nombreux projets d'appui aux systèmes agroalimentaires, couvrant des thématiques très diverses mais répondant à des objectifs spécifiques différents.

2.2.1. Les projets urbains

L'intégration des infrastructures commerciales d'une ville dans un financement AFD peut se faire de deux façons :

- les équipements marchands peuvent faire l'objet d'un projet dédié (comme par exemple en Côte d'Ivoire, au Kenya) ;
- les équipements marchands font partie d'un projet urbain intégré à l'échelle d'une ville capitale (cas de Ouagadougou) ou de villes secondaires ou de capitales régionales (Madagascar, Cameroun, Liban notamment). Dans ce dernier cas, ils constituent une des composantes du projet.

Les interventions financées portent la plupart du temps sur la réhabilitation des infrastructures existantes (avec une éventuelle extension), plus rarement sur la construction d'un nouvel équipement qui pose des problématiques de gouvernance accrues. Ces interventions se doublent généralement d'infrastructures connexes (voirie, drainage, aménagement de l'espace public) et d'équipements (sanitaires, éclairage, clôture, etc.).

Les programmes d'infrastructures sont généralement accompagnés d'un axe de renforcement de capacités. Celui-ci peut viser deux principaux types d'acteurs :

- la collectivité avec un accent mis sur la gestion de l'équipement et le recouvrement fiscal,
- les acteurs et bénéficiaires du projet (souvent autour de l'organisation, de l'hygiène et de la sécurité).

En termes d'approche et de mode opératoire, une fois le périmètre du projet identifié, sa préparation implique une ou des études socio-économiques sur l'armature commerciale urbaine, la planification et la consultation des parties prenantes au montage du projet (collectivité, commerçants, usagers avec une approche sensible au genre - les détaillants étant souvent des détaillantes), des études techniques prévoyant des travaux impliquant au maximum les populations (approche THIMO[11]). La question du mode de gestion envisagé, facteur clé de réussite et de pérennité, doit se poser dès cette phase de préparation. Car au-delà de l'infrastructure, l'enjeu de ces projets porte sur leur usage.

[11] Travaux à haute intensité de main d'œuvre.

2.2.2. Les projets ruraux

Les appuis de l'AFD en matière d'agriculture visent notamment le développement de filières locales / nationales durables permettant à la fois d'assurer la sécurité alimentaire des populations, d'approvisionner des marchés urbains en forte croissance, de réduire la dépendance des pays bénéficiaires à des marchés alimentaires mondiaux où les prix sont de plus en plus instables, mais aussi et surtout, de créer des emplois et des revenus pour les populations de zones rurales (et notamment les jeunes et les femmes).

L'approche filières locales et/ou nationales durables est un des domaines d'expertise reconnue de l'AFD, mais force est de constater que les appuis apportés se concentrent davantage sur la production agricole que sur l'aval des filières ; même si le renforcement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) de l'amont et de l'aval des filières agroalimentaires et le financement des infrastructures de mise en marché figurent dans la Stratégie de l'AFD en la matière.

- Ainsi, différents types de projets de développement rural et agricole concourent directement au renforcement des systèmes agroalimentaires, parmi lesquels:
- les projets de « développement local » et d'appui au développement territorial, qui intègrent quasi systématiquement de la rénovation ou construction de marchés ou de magasins de stockage ;
- le financement de « pistes rurales », qui visent le désenclavement des zones de production agricoles et leur connexion aux marchés (notamment urbains) ;
- l'appui à la production agricole périurbaine ou au développement de production laitière en périphérie des villes *via* la mise en place de centres de collecte ou de mini-laiteries ;
- la réalisation d'abattoirs ou d'usines de transformation agroalimentaires ;
- et l'appui aux PME du secteur agroalimentaire, *via* la mise en place de mécanismes de financement, la formation professionnelle ou l'appui à la mise aux normes.

2.3. Stratégies des pairs et des partenaires

Après 2008, les stratégies et recommandations des partenaires de l'AFD et de ses pairs ont été fortement influencées par la crise alimentaire. Les débats se sont concentrés sur les questions d'instabilité des prix et de régulation, de prévention des crises alimentaires et de systèmes d'alertes précoces, de protection des plus pauvres – consommateurs comme producteurs – contre ces chocs de prix.

Dix ans plus tard, l'impact des évolutions mentionnées ci-dessus sur les positionnements stratégiques des acteurs influents en matière d'alimentation et d'agriculture est manifeste. Les initiatives listées à titre d'exemple dans l'encadré 2 placent ainsi au cœur de leurs stratégies les objectifs suivants :

- nourrir les villes dans un contexte d'urbanisation et de diversification des enjeux : qualité, sécurité, santé, obésité, pauvreté urbaine ;
- créer des emplois en amont et en aval de la production, et améliorer les revenus des producteurs ;
- améliorer les systèmes agroalimentaires pour accroître leur résilience et faire face aux défis liés au changement climatique (atténuation et adaptation, biodiversité, gaspillage…).

Encadré 2.
Stratégie des principaux partenaires de l'AFD impliqués dans les sujets « villes et systèmes agroalimentaires »

BAILLEURS BI ET MULTILATERAUX	
Banque mondiale	*Food systems for an urbanizing world* (2017)
Extraits : « Rendre les systèmes agroalimentaires en mesure de relever les défis et de profiter des opportunités futures nécessite de transformer la façon dont nous concevons les objectifs et interventions futures, pour améliorer leur efficacité. Premièrement, il est nécessaire de déplacer le centre de gravité des systèmes agro-alimentaires. Traditionnellement centrés sur la production d'une quantité suffisante de denrées alimentaires, ils doivent maintenant être pensés comme cherchant à atteindre quatre résultats interdépendants: (i) transformer l'agro-industrie et générer des emplois rémunérateurs ; ii) améliorer l'accès physique et monétaire aux aliments ; iii) fournir des aliments nutritifs, diversifiés, de qualité et sûrs ; iv) rendre les systèmes agroalimentaires durables et résilients. La réalisation de ces résultats interdépendants représenterait une quadruple victoire pour les systèmes agroalimentaires, et serait conforme avec les représentations de que peut recouvrir une « ville intelligente ». Deuxièmement, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les évolutions institutionnelles, politiques et de gouvernance liées au rôle croissant des collectivités locales et des acteurs privés (y compris la société civile) engagés dans les questions alimentaires urbaines. Étant donné la transformation rurale-urbaine en cours, mettre l'accent sur la dimension urbaine ou en aval des systèmes agroalimentaires devrait être considérée comme un complément important aux aspects agricoles et ruraux. Enfin, les questions et dimensions alimentaires urbaines sont intrinsèquement multisectorielles, ce qui nécessite une plus grande attention aux contributions diverses, mais souvent complémentaires, provenant de multiples secteurs et acteurs, en s'assurant qu'elles sont correctement hiérarchisées, planifiées, financées et mises en œuvre. Ensemble, ces éléments soulignent l'importante transformation qui doit avoir lieu dans les systèmes agroalimentaires. »	
IDA	Policy Brief – *Promoting integrated and inclusive rural – urban dynamics and food systems*, Juin 2017. https://www.ifad.org/web/knowledge/publication/asset/40256615

AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	
FAO	*Food for Cities Initiative*

L'initiative *Food for Cities* vise à développer des systèmes agroalimentaires urbains durables, résilients et dynamiques, en renforçant les liens entre zones rurales et zones urbaines. Le programme aide les gouvernements locaux à identifier et à comprendre les lacunes, les goulots d'étranglement et les opportunités pour la planification durable, la prise de décision en connaissance de cause, la priorisation des investissements, la conception de politiques alimentaires durables et l'amélioration des systèmes alimentaires locaux.

Le programme vise à :

- renforcer les capacités des acteurs locaux au sein d'un système agroalimentaire local;
- renforcer les liens entre zones rurales et zones urbaines pour des activités plus inclusives, efficaces et résilientes de la petite agriculture ;
- favoriser un processus de dialogue participatif multipartite pour renforcer l'appropriation des acteurs ;
- mettre à l'échelle les pratiques.

La demande alimentaire des zones urbaines peut renforcer le milieu rural selon la FAO : « *Les millions de jeunes vivant dans les pays en développement, appelés à faire leur entrée sur le marché du travail d'ici les prochaines décennies, n'auront pas besoin de fuir les zones rurales pour échapper à la pauvreté* », indique le rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, publiée le 9 octobre 2017. Selon le rapport, « *les zones rurales possèdent un vaste potentiel pour stimuler la croissance économique, nécessaire au maintien d'une certaine production agricole et à l'essor des secteurs liés* ». Pour la FAO, il faut « *s'appuyer sur la demande croissante en produits alimentaires dans les zones urbaines* », ce qui permettra « *de diversifier les systèmes agroalimentaires et de générer de nouvelles opportunités économiques dans les activités agricoles et non agricoles* ». Il faut cependant renforcer les infrastructures pour « *connecter les zones rurales aux marchés urbains* », http://www.fao.org/state-of-food-agriculture/fr/

THINK TANK ET CENTRES D'ANALYSES ET DE RECHERCHE	
OCDE – Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	http://www.oecd.org/fr/csao/themes/

Les questions alimentaires demeurent le pivot du programme de travail du Club du Sahel en 2017-2018. Elles intègrent la prévention et la gestion des crises, la résilience ainsi que la capacité de la région à alimenter une population fortement croissante et bientôt majoritairement urbaine

***International Food Policy Research Institute* (IFPRI)**	*2017 global food policy report*
Rapport dédié aux questions de sécurité nutritionnelle et alimentaire dans un monde qui s'urbanise	
CIRAD	*Construire des politiques alimentaires urbaines, 2017*
Cet ouvrage est dédié à la construction des politiques alimentaires urbaines dans un contexte où nourrir les villes est reconnu comme un enjeu d'aménagement urbain.	

Étant donné la modification profonde des systèmes agroalimentaires et de leurs enjeux (Partie 1) et ces interventions historiques et en cours (Partie 2), l'AFD a mené un cycle de réflexion sur le sujet entre 2014 et 2018 (voir encadré 3).

Les résultats de cette réflexion l'amènent à se positionner sur une approche englobant l'ensemble de la filière agroalimentaire, « de la fourche à la fourchette », donc comprenant le lien entre le monde rural – généralement approché par la plupart des bailleurs positionnés sur les systèmes agroalimentaires – et le monde urbain. Il s'agit ainsi d'appréhender l'ensemble de la chaîne de valeur, en considérant les débouchés et la distribution, outre la phase de production et d'approvisionnement des villes.

La partie 3 présente les principes d'intervention renouvelés pour passer d'une action « marchés » à de véritables projets « villes et systèmes agroalimentaires durables » ; qui répondent aux ODD 2, 3, 8, 11 et 12.

Encadré 3.
Le cycle de réflexion « repenser le rôle des marchés » en quelques dates clés

2013 : publication de l'Expost n° 50 « *Evaluation des projets de réhabilitation des marchés centraux de Ouagadougou, Mahajanga et Phnom Penh* » [12].

2014 : publication de « *L'AFD & les équipements marchands - 30 ans de projets de réhabilitation de marchés en Afrique* » [13].

Travail de capitalisation destiné à améliorer l'instruction des projets de réhabilitation de marchés sur la base des expériences passées de l'AFD en la matière, avec dix recommandations pour les interventions de l'AFD

2015 : lancement d'un programme de recherche appliquée « Repenser le rôle des marchés » mené avec le consortium CIRAD-Groupe Huit.

Programme comprenant trois études de cas approfondies sur Rabat-Salé au Maroc[14], Niamey au Niger[15] et Abidjan en Côte d'Ivoire[16], ainsi qu'une synthèse[17], publiées dans la collection Notes Techniques de l'AFD.

2017 : publication de « *L'AFD et l'alimentation des villes, quels rôles pour les collectivités du Sud ?* »[18]

Etude produite par le CIRAD sur les politiques publiques alimentaires qui peuvent être menées au niveau local sur la base d'expériences menées dans des collectivités d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

2017-2018 : phase de consultations internes et externes, y compris auprès de cadres de collectivités locales du Sud, pour rédiger les huit principes d'intervention renouvelés.

[12] https://www.afd.fr/fr/ressources/rehabilitation-des-marches-centraux-les-lecons-tirees-des-projets-de-ouagadougou-mahajanga-et-phnom-penh
[13] https://issuu.com/objectif-developpement/docs/afd-equipements-urbains-marchands-v/4
[14] https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-02-02-34-06/47-notes-techniques.pdf et https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-02-02-44-37/48-notes-techniques.pdf
[15] https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-02-03-15-00/50-notes-techniques.pdf
[16] https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-02-02-57-43/49-notes-techniques.pdf
[17] https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-02-03-36-15/51-notes-techniques.pdf
[18] https://www.afd.fr/fr/lafd-et-l-alimentation-des-villes

3. Principes d'intervention : huit propositions pour renouveler le dialogue avec nos partenaires

Cette partie propose des principes clés devant guider le diagnostic et l'élaboration des projets « villes et systèmes agroalimentaires durables ». Elle est structurée par grandes questions qui sont encore très souvent posées à l'AFD par la porte d'entrée « marché » uniquement, en tous cas au niveau des collectivités locales urbaines. En proposant une façon renouvelée d'aborder ces questions, l'objectif est de nourrir le dialogue pour passer d'une vision « marché » à une vision « systèmes agroalimentaires durables » plus systémique et territoriale[19].

[19] Les exemples sont issus des études de cas sur Rabat, Niamey et Abidjan, voir Lemeilleur *et al.* (2019*a*, 2019*b*), Lançon et Boyer (2019) et d'Angelo et Brisson (2019). Les leviers d'actions auprès des collectivités sont détaillés dans « *L'AFD et l'alimentation des villes, quels rôles pour les collectivités du Sud ?* », (AFD-CIRAD, 2017).

Tableau 2.
Les huit principes d'intervention pour l'approvisionnement alimentaire des villes

POSITIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRES	
1. **Positionnement géographique** :	*La localisation des marchés est le résultat d'une analyse systémique* prenant en compte le transport, les politiques d'aménagement urbain, les inégalités sociales, les attentes des consommateurs et le développement d'autres modes de distribution
2. **Positionnement fonctionnel** :	*Le positionnement fonctionnel doit refléter les besoins et compléter ou améliorer l'existant* Il convient de hiérarchiser et articuler les rôles des plateformes, hubs ou marchés
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET DURABILITE	
3. **Résiliences** :	Les populations vulnérables en amont et en aval des marchés doivent être préservées (systèmes de distribution informels, agriculture péri-urbaine)
4. **Déchets** :	Les déchets doivent être réduits, valorisés et recyclés autant que possible
5. **Emploi** :	Les emplois créés doivent être appréhendés au niveau de l'ensemble du système agroalimentaire, et pas uniquement du marché
GOUVERNANCE DES SYSTEMES AGROALIMENTAIRES	
6. **Modèles de gestion** :	La gestion des marchés doit être pensée à l'échelle du territoire et être vue comme un service public. Elle doit associer les parties prenantes
7. **Régulation** :	Le rôle des pouvoirs publics dans la régulation des prix, de la qualité, et de la sécurité (incendies, salubrité, crimes) est essentielle
8. **Approche inclusive** :	La mise en œuvre d'un projet d'approvisionnement doit inclure toutes les parties prenantes

3.1. Infrastructures : positionnement géographique et au sein du réseau de distribution

3.1.1. Principe 1 – Positionnement géographique : aménagement et transport

La localisation des infrastructures d'approvisionnement et de distribution alimentaires doit prendre en compte un certain nombre de facteurs : transport et l'accès aux marchés, les politiques urbaines, les inégalités sociales, les attentes des consommateurs et le développement d'autres modes de distribution.

Comprendre les dynamiques spatiales déterminant la localisation des activités productives et des infrastructures d'échange demande de considérer ces facteurs, généralement influencés par les politiques publiques, qu'elles soient mises en œuvre au niveau national ou local.

- **Transport et accès aux marchés :**
  - **Enjeux** : Côté offre, le coût de transport des marchandises, qui dépend des kilomètres et du temps, du degré de périssabilité des produits et des capacités de la chaîne logistique, détermine dans quelle mesure les producteurs locaux peuvent approvisionner les marchés, et à quel prix. Côté demande, le temps et le coût de transport des consommateurs jusqu'au lieu d'achat influencent le choix de ce lieu et la fréquence d'achat.
  - **Recommandation** : déplacer ou réhabiliter un marché demande de prendre en considération l'efficience des transports dans l'approvisionnement de la ville, d'analyser les flux de marchandises comme les flux de personnes, et de connaître la politique publique de transport urbain, mais aussi régional et national. Il faut également intégrer les attentes et les arbitrages des consommateurs à propos du lieu d'achat.

☞ *Par exemple,* à Abidjan, les consommateurs choisissent le lieu d'achat le plus proche en raison d'un étalement urbain accentué par les ramifications de la lagune, qui provoquent d'importantes difficultés de circulation. À Niamey, ce sont les prix qui guideront le lieu d'achat, quitte à allonger les temps de déplacement. Le revenu des ménages et la forme urbaine sont des facteurs déterminants d'arbitrage pour les habitants des villes d'Abidjan et Niamey.

Point d'attention : les critères d'achat des consommateurs peuvent changer après un programme d'amélioration du transport urbain ou une politique de subvention de ces transports. Une analyse de l'impact de ces changements sur la demande peut s'imposer alors.

- **Périssabilité des marchandises et modernisation des circuits :**

La périssabilité des produits et les contraintes de transport influencent fortement la gestion et l'organisation des flux de marchandises vers les villes. Ainsi, les produits les plus périssables sont généralement fournis par les zones les plus proches (Calmette, 2019 ; Lemeilleur *et al.*, 2019*b*). Même avec le développement de modes de transport vers et depuis les zones rurales et les contraintes foncières fortes en péri-urbain, les zones de production péri-urbaines demeurent importantes pour l'alimentation des villes en produits périssables.

☞ *À Rabat, Abidjan et Niamey*, les produits les plus périssables comme les légumes-feuilles sont fournis par des circuits proches et courts, tandis que les produits moins périssables comme le poulet congelé viennent de zones plus lointaines. Pour le cas de la tomate les circuits se concurrencent. Très appréciée à Niamey, elle est aussi hautement périssable. Or, les aires de production « s'éloignent » des zones urbaines du fait de la pression foncière, et les infrastructures de stockage et de transport ne sont pas adéquates pour le transport de tomates venues de loin au Niger. Ces dernières sont donc concurrencées par la tomate importée. Cette situation qui ne satisfait pas les attentes des consommateurs, est aussi néfaste pour les producteurs locaux.

Plusieurs réponses opérationnelles peuvent être apportées pour répondre aux contraintes de périssabilité des produits consommés en ville :

- **En « modernisant » le circuit avec des infrastructures logistiques adaptées**, l'importance de la proximité devient moindre même pour les produits périssables, du fait de la logistique mobilisée, d'exigences spécifiques de qualité et de la continuité dans l'approvisionnement.
- Moderniser la chaîne de distribution demande cependant de bien tenir compte de nombreux facteurs venant aussi bien : *i)* de l'amont de la filière - coûts des infrastructures de stockage réfrigérées, efficience de l'approvisionnement électrique ; *ii)* que de l'aval - équipement des ménages, habitudes de consommation. Ces tentatives peuvent en effet se solder par des échecs – cas du Niger – en raison de leur coût et de la mauvaise adéquation avec les habitudes des consommateurs (lesquels ne sont pas équipés de réfrigérateurs).
- **En favorisant le maintien des aires de maraichage périurbain avec possibilité de développer des circuits courts** : en particulier pour les produits très périssables, comme les légumes-feuilles (laitue, épinard, etc.) et les plantes aromatiques (menthe, coriandre, persil) (cf. également principe 3).

- **Inégalités sociales, développement de la grande distribution et étalement urbain :**

Phénomène surtout mis en évidence dans les pays de l'OCDE jusqu'à récemment (Calmette, 2019), les inégalités sociales urbaines en matière d'habitat et de consommation ainsi que l'étalement urbain peuvent entraîner l'émergence de déserts alimentaires. Il est donc essentiel d'analyser et cartographier les inégalités et fragmentations urbaines pour assurer une distribution des marchandises la moins inégalitaire possible, et ne pas accroître l'insécurité alimentaire des plus pauvres.

☞ *A Rabat-Salé,* les quartiers les plus riches sont approvisionnés par la grande distribution, mais également par l'offre dynamique des quartiers populaires. À l'inverse, les quartiers les plus pauvres et les quartiers périphériques de recasement des bidonvilles créés par l'étalement urbain sont caractérisés par une forme d'insécurité alimentaire, atténuée dans une certaine mesure par le commerce informel. Ainsi, alors que certains quartiers populaires jouent un rôle d'interface entre le monde rural et le monde urbain, d'autres quartiers sont démunis ou voient leur armature commerciale déstabilisée par l'implantation de la grande distribution, posant la question de l'émergence future de « déserts alimentaires » au Maroc.

3.1.2. Principe 2 – Positionnement fonctionnel des équipements marchands

Le positionnement fonctionnel d'un équipement marchand doit être défini en hiérarchisant et articulant les rôles des plateformes, des hubs avec celui des marchés (de gros, demi-gros et de détail).

- L'organisation des activités de gros :

L'installation d'un marché de gros est généralement destinée au désengorgement du centre-ville dans un contexte de multiplication des flux de différentes origines (péri-urbaine, nationale, régionale et internationale). Les marchés de gros participent à la structuration de ces flux à condition qu'ils s'articulent avec un réseau de transport efficace, et avec les autres maillons de la chaîne agroalimentaire et agro-logistique.

L'organisation des activités de gros de produits vivriers dans les grandes villes d'Afrique subsaharienne présente deux caractéristiques principales (Paulais et Wilhelm, 2000) :

- l'absence d'équipements et d'installations spécialisés que l'on pourrait qualifier de marché de gros. Les grossistes exercent en effet leurs activités sur des lieux non spécialement aménagés à cet effet ;
- l'absence de pôle de concentration de grossistes faisant office, à l'image d'un Rungis et des centrales d'achat qui ceinturent Paris, de centre de redistribution pour tous les produits et pour la ville toute entière. Il existe au contraire, le plus souvent, plusieurs pôles de regroupements de grossistes, relativement dispersés dans le tissu urbain, fonctionnant généralement en synergie avec les grands marchés de consommation (que ce soit sur l'emprise même de ces marchés, sur les voies adjacentes ou à proximité immédiate, dans des quartiers « spécialisés » de grossistes).

- Les autres fonctionnalités :

Ainsi, certains « marchés » sont en fait des aires de regroupement de la production avant redirection des marchandises, d'autres, des infrastructures de stockage, et d'autres, utilisés pour des produits non prévus au départ (biens de consommation courante au lieu de légumes frais).

Par ailleurs, les plateformes de regroupement en plusieurs points de la ville avant redirection des marchandises peuvent s'avérer plus adaptées en dépit des problèmes d'aménagement, de congestion et de risques sanitaires associés (Balineau et Madariaga, 2019), et ce en particulier lorsque :

- les acteurs et intermédiaires de l'acheminement des produits sont multiples, et que ce sont les mêmes acteurs qui effectuent des activités de gros, de demi-gros, zones de stockage, réexpédition et de détail ;
- l'approvisionnement se fait en petites quantités pour des produits frais et très périssables ;
- une optimisation des coûts de redistribution est recherchée, compte tenu du prix élevé du transport urbain ;
- l'accès des petits producteurs aux marchés de la ville est favorisé, ce qui revêt un réel enjeu de réduction de la pauvreté en zone rurale (Reardon, 2016).

Recommandation : une bonne hiérarchisation entre ces plateformes ou marchés principaux et les marchés secondaires est cependant nécessaire pour la redistribution des produits. Ces plateformes doivent aussi s'articuler avec des aires de stockage adaptées aux produits moins périssables (céréales, etc.) et être accessibles aux grands commerçants acheminant notamment des produits d'importation et les marchandises non alimentaires.

☞ *À Abidjan,* dans une agglomération déjà fortement étalée et découpée par la lagune, la circulation et le coût du transport est une des contraintes maintes fois exprimées par les détaillantes. Par ailleurs, c'est la proximité du lieu d'achat qui guide en premier les consommateurs. Dans ce contexte le maintien d'une répartition des flux de gros déconcentrés et multipolaires, généralement aux heures de trafic bas peut être défendue en termes d'efficacité logistique. (Extraits de Lançon et Boyer, 2019)

3.2. Enjeux de développement économique local et durabilité

3.2.1. Principe 3 – Résiliences des plus vulnérables

Afin de préserver les populations les plus vulnérables, il convient d'appréhender les rôles de l'agriculture urbaine et péri-urbaine et des systèmes de distribution dits informels.

Le secteur informel ainsi que l'agriculture urbaine et péri-urbaine font l'objet de nombreux débats. On indique ici dans quelles circonstances et à quelles conditions ils peuvent jouer un rôle pour assurer la sécurité alimentaire des plus pauvres (Lemeilleur *et al.*, 2019*a* ; Smit, 2016).

- **Agriculture urbaine et péri-urbaine**

Selon la FAO, 22 millions d'habitants en Afrique consomment des aliments produits en ville (Reardon, 2016). L'agriculture urbaine et péri-urbaine ne s'oppose pas à d'autres modes de production agricole pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire, mais peut être un moyen de : *i*) soutenir les populations urbaines les plus vulnérables et *ii*) diversifier l'approvisionnement en produits frais. L'agriculture urbaine permet aux populations défavorisées d'une ville de produire une partie de leur nourriture, voire de vendre le surplus produit (AFD, 2017). Un certain nombre de conditions sont cependant nécessaires, comme l'accès aux facteurs de production (foncier, eaux, intrants, …) et aux crédits, l'accès à la formation professionnelle et au conseil agricole (Frayne *et al.*, 2014). Dès lors qu'elle produit des quantités suffisantes pour qu'une partie soit vendue, l'agriculture urbaine et péri-urbaine peut générer des revenus (de Zeeuw et Drechsel, 2015). Elle permet également de maintenir des produits frais, hautement périssables, dans le régime alimentaire des citadins en particulier lorsque les infrastructures de transport et de conservation des aliments sont déficientes (voir le principe 1). Elle répond alors à un enjeu de sécurité alimentaire urbaine.

Enfin, l'agriculture péri-urbaine contribue à limiter l'artificialisation des sols et à réduire les risques d'érosion, d'inondations et de perte de biodiversité. Certaines techniques de production facilitent l'adaptation aux effets du changement climatique[20]. La volonté des autorités locales joue un rôle central dans le maintien d'une agriculture péri-urbaine face à la pression croissante qui s'exerce sur l'usage du foncier urbain.

- **Systèmes de distribution informels**

La distribution formelle en Afrique est dominée par un nombre restreint de gros acteurs (grossistes-importateurs et grande distribution) tandis que le commerce informel[21] est caractérisé par de nombreux petits acteurs : collecteurs, grossistes (basés dans les villages et dans les villes), et détaillants urbains. Les systèmes de distribution informels sont souvent jugés peu efficaces face à la croissance de la demande alimentaire (Lemeilleur *et al.*, 2019*a*).

[20] La production hors sol par exemple du programme Agriculture Urbaine Low Space no Space (AULNA) dans la ville d'Antanarivo. Plus d'informations sur le site de l'Institut de gestion de projets pour la Ville d'Antananarivo (IMV) en charge du programme AULNA : http://www.imvtana.org/agriculture-urbaine

[21] Le terme d'informel peut être défini de manière simple comme échappant à l'enregistrement et la réglementation de l'Etat. Il faut cependant noter que nombre d'acteurs dits informels contribuent de fait aux ressources publiques, par exemple en s'acquittant de taxes sur les marchés.

Mais les faibles marges acceptées par ces commerçants permettent aux consommateurs même les plus précaires de s'alimenter à bas coût. Leur accessibilité pour les consommateurs défavorisés et leur résilience à l'instabilité de l'offre et de la demande sont des atouts qui expliquent l'importance du commerce informel dans l'alimentation des citadins (Vorley, 2013). Il est ainsi essentiel de prendre en compte cette valeur ajoutée pour « moderniser » les chaînes d'approvisionnement.

3.2.2. Principe 4 – Traitement et gestion des déchets

Les déchets doivent être gérés et valorisés au mieux, tandis que leur quantité doit être diminuée autant que possible.

La gestion des déchets est centrale pour le bon fonctionnement des marchés : elle répond à la fois à des enjeux d'assainissement et de sécurité. Les cadres techniques des municipalités gardent toujours cette question en tête lorsqu'il s'agit de décrire un système agroalimentaire « idéal » pour leur ville[22]. En revanche, aller au-delà de leur simple évacuation et aborder la question de la production de ces déchets et de leur recyclage à toutes les étapes de la filière agroalimentaire est compliqué et coûteux. Cependant, cela peut permettre aux collectivités locales de répondre également à des enjeux environnementaux et économiques pour la ville.

- **Recommandations en lien avec les enjeux environnementaux :**
  - la valorisation des déchets organiques sous forme de compost peut être réutilisée pour l'agriculture urbaine et périurbaine, voire régionale, à la place d'engrais chimiques souvent trop coûteux pour les producteurs ;
  - la valorisation énergétique par méthanisation des déchets peut produire de l'électricité, de la chaleur ou du biogaz, comme c'est le cas dans un projet soutenu par l'AFD dans la ville de Shaoyang (province du Hunan en Chine), où la valorisation de déchets alimentaires devrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effets de serre (70 000 tCO_2/an) (AFD, 2017) ;
  - la valorisation des déchets ne doit pas exclure une réflexion sur la réduction du gaspillage alimentaire en améliorant les modes récolte, de stockage et de distribution (voir le principe 2). En outre, des campagnes de sensibilisation au tri et à la lutte contre le gaspillage côté consommateurs (y compris par une meilleure conservation des aliments) peuvent être menées.
- **Recommandations en lien avec les enjeux socio-économiques** :
  - la valorisation des déchets crée des emplois aussi bien informels – en phase de pré-collecte ou recyclage – que formels, et accroît les revenus des maraîchers urbains et péri-urbains. C'est le cas à Dakar où le compost a permis d'augmenter les revenus des maraichers urbains de 60 % grâce aux économies réalisées sur l'achat d'intrants chimiques (FAO, 2012).

[22] Tiré des témoignages et échanges avec les participants lors d'un atelier dédié dans le cadre d'une formation organisée par le Campus du développement (VAL/CAM), 23 mars 2018.

3.2.3. Principe 5 – Emplois et activités économiques

La création d'emplois doit être appréhendée au niveau de l'ensemble du système agro-alimentaire, et pas uniquement du marché

Les marchés sont souvent perçus par les élus comme des centres de création de richesse et de soutien aux activités économiques. Réhabiliter ou construire des marchés permet d'améliorer les conditions de travail des commerçants initialement en place (qu'ils soient dans un ancien marché ou vendeurs de rue), voire de renforcer leurs revenus d'activité. Cependant, rien n'assure une création nette d'emplois sur place.

- **Considérer les marchés comme toute autre infrastructure d'échanges :**

Ils sont à même d'améliorer l'attractivité des territoires et de générer des effets d'entraînement sur l'économie locale s'ils s'intègrent dans les filières agroalimentaires de l'amont à l'aval. C'est bien l'économie alimentaire dans son ensemble qui pourrait représenter un marché de mille milliards de dollars en Afrique d'ici à 2030 (cf. paragraphe 1.2). Mais réaliser ce potentiel ne dépend pas seulement des marchés.

Les filières alimentaires, et notamment vivrières, comprennent une multitude d'acteurs qui offrent des services tout au long de la filière (stockeurs, transporteurs, balanciers, loueurs de caisses, transporteurs de caisses, courtiers de transport et de vente, etc.). Ils représentent tout autant d'emplois qu'en amont de la filière même si leur multiplicité, leur informalité et leur manque d'organisation pèsent souvent sur la compétitivité des filières locales (Lemeilleur *et al.*, 2019*a*).

Ce n'est donc pas le marché ni aucun autre équipement marchand en lui-même qui peut créer de nombreux emplois directement, mais plutôt son effet d'entraînement lorsqu'il facilite les activités d'échange et de production du système agroalimentaire dans son ensemble (Balineau et Madariaga, 2019). Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'emplois et l'amélioration des conditions de travail viennent tout autant de la réhabilitation des infrastructures que des services rendus dans l'environnement direct des zones marchandes.

- **Les activités de première transformation des produits bruts et services associés :**

Elles sont généralement sous-exploitées, alors que leur potentiel de création d'emplois est élevé. Une étude de la Banque mondiale sur six pays africains souligne que le potentiel de création d'emplois dans l'économie alimentaire concerne surtout les activités de transformation et les services associés (marketing alimentaire, transport et préparations alimentaires). Ces activités passeraient de 8 à 12 % de l'emploi total de ces pays entre 2010 et 2025 (Townsend *et al.*, 2017)[23].

[23] Les six pays sont : l'Ethiopie, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, l'Uganda et la Zambie.

Ces activités permettent également :

- de répondre aux enjeux de sécurité alimentaire en améliorant la conservation des aliments et ainsi en stabilisant les prix (par exemple, transformation de tomates fraîches en tomates séchées, en sauces, etc.),
- de diversifier les activités dans et autour des marchés (vente de conserves, restauration de rue, etc.), qu'elles soient formelles ou informelles,
- de valoriser les produits locaux d'une façon plus rémunératrice que la vente de produits bruts,
- de limiter les pertes et déchets en produits bruts.

Recommandations : Ces activités de transformation peuvent être soutenues par les élus de diverses façons. Les clusters alimentaires sous forme d'agropoles ou de zones d'activités dédiées en sont une. Ces zones aménagées peuvent intégrer un ensemble de services environnants créateurs d'emplois, très attendus des utilisateurs des marchés[24] : hôtellerie pour les producteurs, transporteurs et autres intermédiaires, gardiennage et sécurité, entretien des locaux et enfin, gestion des déchets produits par le marché.

3.3. Gouvernance des systèmes agroalimentaires

3.3.1. Principe 6 – Modèles de gestion des marchés

Une gestion pérenne des marchés doit être pensée à l'échelle du territoire et vue comme un service public. Elle doit associer les parties prenantes.

- **L'équilibre du modèle financier :**

Les marchés sont perçus par les municipalités comme une source de recettes propres pour leur budget, à travers la perception de droits de place ou d'une redevance d'exploitation. Cependant cet apport régulier de trésorerie à la ville ne représente qu'une part limitée des budgets municipaux : de 8 à 28 % des ressources globales municipales dans plusieurs villes d'Afrique de l'Ouest (Michelon, 2012)[25]. Ceci s'explique notamment par des difficultés importantes de recouvrement. Au Sénégal par exemple, les taxes sur les marchés devraient représenter 430 millions de FCFA mais ne s'établissent en réalité qu'à 104 millions en moyenne, soit à peine le quart (Rouhana *et al.*, 2014).

Selon le mode de gestion choisi, les recettes perçues doivent permettre de financer l'essentiel des charges d'exploitation (nettoyage, gardiennage, équipe de gestion) ainsi que les frais de réparation ou de gros entretiens. A cela, devraient s'ajouter les assurances incendies et les montants d'amortissement des investissements[26].

[24] Tiré des témoignages et échanges avec les participants lors d'un atelier dédié dans le cadre d'une formation organisée par le Campus du Développement à Marseille (VAL/CAM), le 23 mars 2018.

[25] Des études récentes confirment ces chiffres dans les villes secondaires de Madagascar.

[26] Ce n'est que rarement le cas.

- **Eléments pour une fiscalité adaptée et acceptable :**

Il s'agit donc de fixer des droits de place qui soient :

- réalistes et raisonnables (tenant compte des coûts de service et de maintenance, et en phase avec la capacité de paiement des commerçants) ;
- établis sur une base logique telle que la superficie ou la surface de vente ;
- évolutifs, pour tenir compte de la montée des prix.

Cet exercice[27] nécessite un effort préalable de concertation avec les commerçants et usagers du marché, au risque de rencontrer des difficultés de recouvrement[28] des droits de place et des taxes liées aux activités de commerce (refus d'acquitter les droits, détournement ou corruption des collecteurs, etc.).

En amont, la fiscalité d'un marché doit être déterminée en intégrant leur fonction de service public, essentielle à l'alimentation des habitants de la ville, et qu'il convient d'entretenir pour son bon fonctionnement. En d'autres termes, en net, la gestion et le rendement de ce type d'équipement ne contribuent généralement pas à la capacité d'autofinancement de la ville du fait de sa fonction de service public (d'autant plus coûteuse que les équipements intègrent des questions de qualité, de sécurité et de normalisation).

- **Des approches territoriales possibles :**

En conséquence, la gestion pérenne de ce type d'équipement devrait se penser au niveau territorial, à une échelle qui dépend de l'aire de rayonnement du marché. Ainsi, l'État peut absorber une partie des frais en cédant par exemple une concession pour exploiter le terrain, les communes concernées par les flux (et pas seulement celle où est situé le marché) peuvent faire partie d'un contrat inter-collectivités pour l'exploitation de l'infrastructure, etc. Ce type de système d'exploitation est courant pour les marchés à bétails, par exemple (Touquet, 2016). Enfin, les recettes d'un marché peuvent être diversifiées et comprendre la vente de services non essentiels aux commerçants ou de produits issus du recyclage des déchets, par exemple.

3.3.2. Principe 7 – Régulation

Le rôle des pouvoirs publics dans la régulation des prix, de la qualité, et de la sécurité (incendies, normes et hygiène, crimes) est essentielle.

Le rôle de régulation des pouvoirs publics est essentiel pour plusieurs aspects : la gestion des rapports de force, les intérêts divers voire divergents, l'organisation du marché, la circulation de l'information et la fixation des prix, les normes d'hygiène et de sécurité etc.

Les exigences des consommateurs en matière de qualité sanitaire augmentent. Les actions en matière de gouvernance des systèmes agroalimentaires doivent donc intégrer les questions d'hygiène, de traçabilité et de contrôle. Ces actions ont un coût qui se répercutera

[27] Qui n'est pas nécessairement du ressort de l'organisme de gestion, cela dépendant du mode de gestion choisi.

[28] Rouhana *et al.* (2014) identifient ainsi le conflit de compétence entre la Ville et les communes d'arrondissement, la faiblesse des taux, d'où l'intérêt d'élargir l'assiette ; l'absence de recensement des emplacements, le refus de paiement des commerçants (insalubrité) ou des propriétaires de cantines, la dégradation des équipements, le problème de la définition de l'aire des marchés et l'insuffisance des ressources humaines et matérielles.

nécessairement sur les consommateurs. Il est donc important de séquencer les interventions.

Autre domaine crucial sur les marchés et dans les circuits d'échanges en règle générale, celui de la circulation de l'information[29]. Plusieurs études analysent comment les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent aux marchés de fonctionner de façon plus efficace, en améliorant la circulation de l'information et donc en réduisant les coûts de déplacement au marché et/ou les pouvoirs de marché de certains acteurs[30].

3.3.3. Principe 8 – Approche inclusive et négociation avec les commerçants et les autres parties prenantes

La mise en œuvre d'un projet d'approvisionnement doit associer toutes les parties prenantes pour s'assurer d'une bonne gouvernance par la suite.

Dans un monde qui ne cesse de s'urbaniser, le rôle des collectivités locales dans la politique alimentaire des villes est devenu central. Parmi les défis auxquels sont confrontées les villes, celui d'assurer la sécurité alimentaire des populations urbaines, dans le cadre d'un équilibre à trouver avec les territoires ruraux, est essentiel. Il s'agit dorénavant d'aller au-delà de la seule gestion des marchés et d'avoir une approche holistique de la question. Pour cela, il est essentiel que les élus intègrent l'ensemble des acteurs des systèmes agroalimentaires pour concevoir l'armature commerciale des villes.

Consulter l'ensemble des acteurs joue un rôle central dans la bonne gouvernance des systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires de la ville. Par exemple, aujourd'hui, les systèmes de distribution alimentaire traditionnels persistent malgré l'implantation des grandes et moyennes surfaces (GMS) sur l'ensemble du continent africain, et ce y compris au sein des classes moyennes (comme à Niamey ou Rabat par exemple) (Lemeilleur *et al.*, 2019*a*). Mais comprendre et anticiper l'importance des GMS dans l'armature commerciale mérite d'être diagnostiqué pour limiter le risque d'émergence de déserts alimentaires.

- **Les parties prenantes concernées :**

Au-delà de la concertation entre collectivité, société de gestion et commerçants, d'autres acteurs de la ville peuvent et devraient être consultés, à savoir :

- *Les consommateurs finaux*, *via* des organisations de consommateurs ou des enquêtes de consommation. Quelle importance accordent-ils à la distance au marché (en l'absence de moyens de transport efficaces) ? Au prix ? Au type de produit (produits maraîchers frais, produits carnés, céréales, etc.) ? A la qualité du produit ? A la connaissance du vendeur ? Ces éléments sont essentiels pour que l'armature commerciale corresponde à la demande de produits alimentaires. En effet, selon les villes ces facteurs peuvent différer. Ainsi, dans une ville comme Abidjan, où la proximité des marchés est le principal déterminant du lieu d'achat, cela exige de maintenir une trame importante de marchés secondaires et de détail sur l'ensemble de la ville ;

[29] voir Bignebat *et al.* (2009), sur le cas de la Turquie, et Bernard *et al.* (2017) sur le cas de l'oignon au Sénégal.

[30] Voir notamment une étude financée par l'AFD sur plusieurs pays d'Afrique https://www.afd.fr/fr/les-sim-systemes-dinformation-de-marche-agricoles-en-afrique-subsaharienne-de-la-1ere-la-2eme-generation

- *les acteurs en amont de la filière*, à savoir les producteurs, les transporteurs, les syndicats et les organisations professionnelles.

Ce diagnostic global est également essentiel pour la sécurité sanitaire des aliments, qui échappe généralement à la gouvernance locale et relève de prérogatives nationales. Les attentes en la matière évoluent d'une ville à l'autre et il s'agit de les comprendre pour mener le bon niveau de dialogue. A Niamey, la qualité est davantage entendue au sens gustatif, tandis qu'à Rabat elle correspond plutôt aux caractéristiques sanitaires des produits.

Conclusion

Ce rapport technique permet de dégager cinq principaux messages :

1. Développer des systèmes agroalimentaires durables est **un sujet autant urbain que rural** qui façonne la **transition territoriale**.

2. Des systèmes agroalimentaires durables contribuent à l'atteinte de nombreux ODD (faim et alimentation, emploi, santé, environnement) et ont des impacts climatiques (atténuation et adaptation).

3. Atteindre cet objectif **nécessite une approche multisectorielle** (planification urbaine, transport et logistique, gestion des déchets, développement rural et agro-industriel, formation professionnelle, accès aux financements…).

4. Pour y contribuer, **les communautés urbaines et rurales** ont un rôle à jouer, et dans leurs interactions, **doivent passer d'une approche « infrastructure » à une approche « systèmes agroalimentaires »** intégrée.

5. Cependant, cette approche reste encore marginale, alors que les partenaires dans les pays d'intervention (États, collectivités en particulier) et l'AFD disposent de nombreux leviers pour accompagner le développement de systèmes agro-alimentaires durables.

Bibliographie

AFD (2017), *L'AFD et l'alimentation des villes, quels rôles pour les collectivités du Sud*, AFD-Cirad, Paris.

Allen T. et P. Heinrigs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest africaine », *Notes Ouest-africaines*, N° 01, Éditions OCDE, Paris.

Allen T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, Alimentation et Emploi en Afrique de l'Ouest », *Notes Ouest-africaines*, n° 14, Éditions OCDE, Paris.

Balineau G. et N. Madariaga (2019), *Repenser l'alimentation dans les villes du Sud*, AFD, collection « Question de développement », n°45, Paris.

Bignebat C., A. A. Koç et S. Lemeilleur (2009), "Small producers, supermarkets, and the role of intermediaries in Turkey's fresh fruit and vegetable market", *Agricultural Economics*, 40, 807-816.

Bricas N. (2017), « Les enjeux de l'urbanisation pour la durabilité des systèmes alimentaires », Chapitre 1 in Brand, C. *et al., coord*. Construire des politiques urbaines alimentaires. Concepts et démarches. Coll. Update Sciences & Technologies, Editions QUAE.

Bricas N., Tchamda C. et F. Mouton (dir.) (2016), *L'Afrique à la conquête de son marché alimentaire intérieur. Enseignements de dix ans d'enquêtes auprès des ménages d'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad*, AFD, collection « Études de l'AFD », no 12, Paris. https://www.afd.fr/fr/lafrique-la-conquete-de-son-marche-alimentaire-interieur-enseignements-de-dix-ans-denquetes-aupres-des-menages-dafrique-de-louest-du-cameroun-et-du-tchad

Calmette F. (2019), « Le rôle des marchés dans l'approvisionnement alimentaire des villes : un agenda de recherche basé sur la théorie », Papiers de Recherche AFD, Paris, à venir.

d'Angelo L. et E. Brisson (2019), « Systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires : étude de cas sur la ville de Niamey (Niger) », Notes Techniques AFD, n°50, février 2019 https://www.afd.fr/fr/nt-50-marche-alimentation-distribution-groupe8-brisson-emile-geay-dangelo

de Zeeuw H. et P. Drechsel (2015), *Cities and Agriculture: Developing Resilient Urban Food Systems,* Routledge Ed.

FAO (2012), "*Growing Green Cities in Africa. First Status report on urban and peri-urban Horticulture in Africa*", FAO, Rome.

FAO (2013), "*Food Wastage Footprint: Impacts on Natural resources, Summary Report*", FAO, Rome.

FAO (2014), "*Food Wastage Footprint: Full Cost Accounting, Final Report*", FAO, Rome.

Frayne B., C. McCordic et H. Shilomboleni (2014), "Growing out of poverty: Does urban agriculture contribute to household food security in southern African cities?" *Urban Forum*, 25(2), 177–189.

Galannakis C. (2018), "*Food Waste Recovery: prospects and Opportunities*" dans Sustainable Food Systems from Agriculture to Industry: Improving Production and Processing, Elsevier Science & Technology Books.

IFPRI (2017), *2017 Global food policy report*, International Food Policy Research Institute, Washington, DC. https://doi.org.10.2499/9780896292529

Lançon F. et A. Boyer (2019), « *Contribution des systèmes de distribution alimentaire à la sécurité alimentaire des villes : étude de cas sur l'agglomération d'Abidjan (Côte d'Ivoire)* », Note technique AFD, n°49, février 2019, Paris. https://www.afd.fr/fr/nt-49-systeme-alimentaire-urbanisation-abidjan-lancon-boyer

Lemeilleur S., L. d'Angelo, M. Rousseau, E. Brisson, A. Boyet, F. Lançon et P. Moustier (2019*a*), *« Les systèmes de distribution alimentaire dans les pays d'Afrique méditerranéenne et subsaharienne : repenser le rôle des marchés dans l'infrastructure commerciale* », Note technique AFD, n°51, février 2019, Paris. https://www.afd.fr/fr/nt-51-marche-alimentation-distribution-lemeilleur-dangelo-rousseau-brisson-boyet-lancon-moustier

Lemeilleur S., M. Aderghal, O. Jenani, A. Binane, M. Berja, Y. Medaoui et P.Moustier (2019*b*), *La distance est-elle toujours importante pour organiser l'approvisionnement alimentaire urbain? Le cas de l'agglomération de Rabat*, Papiers de recherche AFD, n°91. https://www.afd.fr/fr/la-distance-est-elle-toujours-importante-pour-organiser-lapprovisionnement-alimentaire-urbain-le-cas-de-lagglomeration-de-rabat

Michelon B. (2012), « *Planification urbaines et usages des quartiers précaires en Afrique. Etudes de Cas à Douala et à Kigali* », thèse n° 5195, 161 pages, EPFL.

Paloviita A. et M. Jarvela (2015), *Climate Change Adaptation and Food Supply Chain Management*, Routledge Ed.

Paulais T. et L. Wilhelm (2000), *Marchés d'Afrique*, Editions Karthala, Paris.

Ravallion M., S. Chen et P. Sangraula(2007), "New Evidence on the Urbanization of Global Poverty." *Population and Development Review* 33 (4): 667–701.

Reardon T., C. B. Barrett, J. A. Berdegué et J. F. M. Swinnen (2009), "Agrifood Industry Transformation and Small Farmers in Developing Countries", *World Development* 37 (11): 1717–1727.

Reardon T. (2016), *Growing Food for Growing Cities: Transforming Food Systems in a Urbanizing World*, The Chicago Council on Global Affairs, Chicago.

Rouhana S., Ranarifidy D. N.et V. Chomentowski(2014), *Stratégie globale d'amélioration des recettes de la Ville de Dakar, 2013*, PPIAF.

Smit W. (2016), "Urban governance and urban food systems in Africa: Examining the linkages", *Cities*, 58: 80-86.

Touquet C. (2016), « *La réalisation d'infrastructures marchandes agropastorales. D'une apparente facilité à une réelle complexité dans la mise en œuvre* », Note technique, Acting for Life, consultable ici

Townsend R., Benfica R., Prasann A., Lee M. et P. Shah (2017), *Future of food: shaping the food system to deliver jobs*, Banque mondiale, Washington, D.C.. http://documents.worldbank.org/curated/en/406511492528621198/Future-of-food-shaping-the-food-system-to-deliver-jobs

Vorley B. (2013), *Meeting small-scale farmers in their markets: understanding and improving the institutions and governance of informal agri-food trade*, International Institute for Environment and Development (IIED)

Liste des sigles et abréviations

AULNA	Agriculture Urbaine / Low Space no Space (Antananarivo)
GMS	Grandes et moyennes surfaces
IMV	Institut de gestion de projets pour la Ville d'Antananarivo
ODD	Objectifs de développement durable
PME	Petites et moyennes entreprises
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
TPE	Très petite entreprise

Agence française
de développement
5, rue Roland Barthes
75012 Paris | France
www.afd.fr

Qu'est-ce que le groupe AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé.

Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable.

Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Melonio
Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils
Conception et réalisation Elsa MURAT

Dépôt légal 2e trimestre 2020 | **© AFD**
ISSN 2492-2838 | **ISSN numérique** en cours
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la collection Rapports techniques :
https://www.afd.fr/fr/collection/rapports-techniques